



**Arrêté municipal d'interdiction de stationnement et de circulation
sur l'ensemble de la place des Vésignons**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,
Vu le code de la route,
Vu la demande présentée par la municipalité et l'association « The Mecanic Garden » afin
d'organiser un festival écologique de musique les 23 et 24 septembre 2022,
Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules,

Arrête

Article 1^{er} :

Le stationnement et la circulation des véhicules est réglementé à partir du vendredi 23
septembre 2021 à 7h au dimanche 25 septembre 2021 à 12h sur la place des Vésignons.

Article 2 :

- la portion de rue reliant la rue Pasteur à la rue de Roucourt sera barrée du vendredi 16h
jusqu'à la fin des concerts, et le samedi de 18h à 1h du matin,
- il faudra obligatoirement tourner à droite pour rejoindre la rue de Monchecourt ou le haut de
la place des Vésignons en venant de la rue de Roucourt durant toute la journée de vendredi et
de samedi.
- la rue de Monchecourt restera ouverte à la circulation ainsi que le haut de la place des
Vésignons,
- il sera strictement interdit de se garer sur le parking de la place des Vésignons à partir du
vendredi 7h jusqu'au dimanche 10h. De plus, afin de permettre aux véhicules lourds de
circuler plus facilement, le stationnement sera strictement interdit aux abords des virages
situés aux croisements des rues de Roucourt et de Monchecourt avec la place des Vésignons
mais également tout le long de la rue située entre la rue de Roucourt et la rue de Monchecourt.

Article 3 :

Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente
autorisation.

Article 4 :

Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à
Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche et à Monsieur Lucas Toubeau
Président de l'association « The Mecanic Garden ».

Article 5 :

Monsieur le Maire de Lewarde, Monsieur le Commandant de Police d'Aniche, Monsieur
Jean-Claude Dubrunquez, Monsieur Lucas Toubeau, ainsi que l'ensemble des agents, sont
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 12 septembre 2022.

Denis MICHALAK
Maire de Lewarde

